

**REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt trois janvier à vingt heures, à la salle polyvalente de Cersay-commune de Val en Vignes, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de VAL EN VIGNES.

Présents : MM. et Mmes Isabelle AZARIAS, Jean-luc BARDET, Jacky BRETIGNY, Eliane CHATAIGNIER, Yvette CLOCHARD, Michel DUCLOU, Luc-Jean DUGAS, Claude FERJOU, Fernand FROUIN, Pascal GABILY, Jean GIRET, Vanessa GIRET, Roger GOURDON, Frédéric GRIVAULT, Christophe GUILLOT, Audrey HERVE, Marie-Laurence LUMINEAU-VOLERIT, Cécile MERCERON, Charles POIRIER, Jean-Yves RETAILLEAU, Laurent TOCREAU, Yannick VERGNAULT (5-7).

Absents avec procuration : M et Mmes Emmanuelle HEMARD, Dominique JOLLY, Guyleine PAIRAULT,

Absentes excusées : Mmes Nadine DECESVRE, Stéphanie ROUSSIERE,

Absents : MM. et Mmes Elodie BASBAYON, Nelly BERTHELOTEAU, Pascale BOURRY, Xavier BRICAULT, Françoise CORNU, Azeline FALOURD, Patrick GIREAUD, Anthony GOURDON, Christelle GRANDJEAN, Dominique GRIVAULT, Dorothée GUENEAU MELIS, Aurélie MOUTIN, Sébastien POUPIN,

Secrétaire : Mme Eliane CHATAIGNIER

Secrétaire auxiliaire : Nicole Renaudeau (ne participe pas aux délibérations - art. L.2121-15 du CGCT).

Membres en exercice : 40
Membres présents : 21 (1 à 4) 22 (5 à 7)
Votants : 24 (1 à 4) 25 (5 à 7)

Objet de la délibération :

2019.01.23

1) DIALOGUE AVEC LE CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS « PRÉSENTATION PROJETS »

Elus au conseil municipal d'enfants :

CM2 élus le 28 novembre 2017 pour 2 ans :

DAVID Antonin - DOUSSIN Corentin - GAILLARD Leny - GRELLIER Hugo - GROLLEAU Laura PASQUET Milann

CM1 élus le 20 novembre 2018 pour 2 ans :

BERTHELOT Mahé - DREVIN Jeanne - FALOURD Lola - GRELIER Jules - JASMIN Youri - PORTET Enzo

Etaient présents : Antonin DAVID, Corentin DOUSSIN, Lola FALOURD, Leny AILLARD, Laura GROLLEAU, Youri JASMIN, Milann PASQUET, Enzo PORTET.

Etaient absents : Mahé BERTHELOT, Jeanne DREVIN, Jules GRELIER, Hugo GRELLIER,

Monsieur Jean Giret, maire remercie les enfants d'être présents, ainsi que les parents et l'équipe pédagogique qui les ont accompagnés. Ensuite, à sa demande, les enfants exposent les réflexions des élèves de Cersay et de Bouillé St-Paul & Massais qu'ils ont mis en commun :

Idées CME 2018-2019			
Idées	Arguments pour	Arguments contre	Nbre de voix
City stade dans Val en Vignes	Il n'y en a pas à Val en Vignes, il faut aller à Argenton l'Église.	Il y a déjà un stade de foot à Cersay (mais pas de terrain de basket, de hand)	5

Mur de graffitis	Apprendre à dessiner, s'amuser à plusieurs pour faire un dessin. Ça évite de dessiner sur des endroits interdits (immeubles, maisons, toilettes publiques)	Il peut y avoir des dessins déplacés, grossiers.	9
Abris à oiseaux	On peut étudier comment vivent les oiseaux.		4
Un self à l'école	Les grands peuvent se servir seuls. Tu peux choisir ton plat.	Les petits ne peuvent pas se servir seuls. Ceux qui n'aiment pas risquent de ne rien manger du tout. Il risque d'y avoir du gaspillage.	4
Maisons à insectes	Bien pour les étudier, découvrir de nouveaux insectes.		1
Abris à vélo devant les écoles	Bien quand il pleut. Surtout pour l'école Cersay.	A Bouillé Saint-Paul, l'école en possède déjà	0
Marquages au sol dans les cours d'école	On pourrait dessiner une marelle pour les plus petits.	Cersay en possède déjà sur le terrain multisport.	0
Une école écolo	Moins de dépenses pour la commune.		4

Ainsi, compte tenu des résultats, et pour conclure, **ils ont choisi de proposer au conseil municipal, la réalisation d'un mur de graffitis**. Ils proposent de travailler sur ce projet, et s'il est réalisable, cette activité pourrait être pratiquée pendant la durée des TAPS, s'ils sont reconduits l'année prochaine.

Madame Marie-Laurence Lumineau-Volerit ajoute que les jeunes du foyer des jeunes de Val en Vignes, travaillent sur le même projet, et qu'ils pourront ainsi mettre en commun leurs idées et leurs connaissances.

Monsieur Jean Giret remarque que leur réflexion est intéressante, c'est l'expression libre dans les lieux publics, il sera nécessaire de réfléchir et d'échanger ensemble pour approfondir cette idée. Le fait de partager ce projet avec les jeunes est aussi très intéressant, le conseil municipal prend en compte ce choix de thème, et vous donne rendez-vous en mai, avec un projet plus approfondi.

Les enfants ajoutent que dans le cadre de leur fonction, ils participeront au rendez-vous du samedi 2 mars 2019 organisé par la municipalité, et invitent toutes les personnes intéressées à y participer. Monsieur Jean Giret explique que ce sera un temps de partage, qui se déroulera sous forme d'une promenade. Un flyer sera joint au bulletin municipal, pour informer et inviter tous les habitants de Val en Vignes ; C'est Monsieur Franck Buffeteau qui nous guidera pendant cette animation, il recueillera les impressions de chacun. Il recevra également le conseil municipal d'enfants le 21 février à 14 h à la grange de Bouillé Saint Paul, cette rencontre permettra d'interpréter au mieux les attentes des jeunes, pour mieux préparer la journée du 2 mars, dont le but est de commencer à co-construire le parcours-lien des espaces publics et de la vie des différents lieux de Val en Vignes.

Enfin, à la demande des enfants pour savoir à quelle dates les boîtes à livres seront installées, Monsieur Giret répond : bientôt (fin janvier, début février) et elles seront placées aux endroits qu'ils avaient proposés.

A propos des maisons à insectes, Monsieur Fernand Frouin informe que la communauté de communes, dans le cadre de « terre saine » attribuera à chaque commune un abri à insectes au cours de ce premier semestre. Il ajoute que des arbres fruitiers ont été plantés, à Bouillé Saint-Paul, à côté de l'arborétum, à Cersay au bord du chemin de la MARPA, à Massais sur la place du couvent et à proximité du parking de la salle des fêtes, et à Saint-Pierre à Champ dans la prairie à côté de la salle des fêtes.

Le conseil municipal remercie les enfants pour leur prestation et les applaudit, avant qu'ils se retirent.

2019.01.23

2) APPROBATION DES COMPTES RENDUS ET DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DES SÉANCES DU 12/12/2018 ET 19/12/2018

Le compte rendu et le procès-verbal des réunions du conseil municipal du 12/12/2018 et du 19/12/2018, transmis le 22/01/2018, dans un premier temps, et le rectificatif de celui de la réunion du 12/12/2018 transmis le 23/01/2019 sont adoptés à l'unanimité.

2019.01.23

3) EXTENSION & RÉAMÉNAGEMENT MAIRIE « RÉSULTAT CONSULTATION MARCHÉ TRAVAUX – ATTRIBUTION DES MARCHÉS »

Vu la décision du conseil municipal du 10 mai 2017, autorisant le maire à signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecte R&C,

Vu la décision du conseil municipal du 11 octobre 2017, autorisant le cabinet d'architecte R&C à engager la tranche conditionnelle sur la valeur estimative de 145 100 € H.T. pour réaliser l'avant-projet définitif

Vu la décision du conseil municipal du 11 octobre 2017, sollicitant un fonds de concours auprès de la CCT d'un montant de 24 025.69 €. TTC

Vu l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre prenant en compte l'étude de faisabilité,

Vu les décisions du conseil municipal du 17 janvier, et du 11 avril 2018, approuvant les plans de financement et autorisant le maire à déposer les dossiers de demandes de subvention,

Vu la décision du conseil municipal du 18 juillet, autorisant le maire à lancer la consultation auprès des entreprises,

Vu la décision du conseil municipal du 14 novembre 2018, autorisant le maire à signer la modification n°2 du marché de maîtrise d'œuvre,

Vu la consultation publiée le 20/11/2018, pour une remise des offres le 20/12/2018,

Vu l'ouverture des plis le 20/12/2018, en présence de l'économiste AFORPAQ intervenant avec l'architecte R&C, des maires et des référents de la commission bâtiments communaux,

Vu la nouvelle consultation pour le lot 10, pour lesquels deux entreprises ont répondu,

Le conseil municipal

- Après avoir pris connaissance du résultat des offres, **décide** à l'unanimité, **de retenir les marchés de base, sans variante**, suivants :

NOM DU LOT	MONTANT HT	MONTANT TTC	ENTREPRISES
LOT 1 - DÉMOLITION – GROS-ŒUVRE	40 999,13 €	49 198,96 €	LES BATISSEURS THOUARSAIS
LOT 2 - CHARPENTE BOIS	6 366,90 €	7 640,28 €	SARL JEAN ROBERT
LOT 3 - COUVERTURE ARDOISES	5 175,25 €	6 210,30 €	FBM
LOT 4 - MENUISERIES EXTÉRIEURES ET INTÉRIEURES	34 010,00 €	40 812,00 €	SAS HAY
LOT 5 - CLOISONS SECHES	18 883,06 €	22 659,67 €	SARL GUERET
LOT 6 - PLAFONDS SUSPENDUS	12 834,00 €	15 400,80 €	APM
LOT 7 - REVETEMENTS DE SOLS CARRELAGE – FAÏENCE	14 887,33 €	17 864,80 €	SARL GUERET
LOT 8 - PEINTURE	13 501,50 €	16 201,80 €	FONTENEAU DECORATION
LOT 9 - PLOMBERIE SANITAIRE – CHAUFFAGE – VENTILATION	12 375,35 €	14 850,42 €	MEUNIER GC
LOT 10 - ELECTRICITÉ – COURANTS FAIBLES	26 382,00 €	31 658,40 €	LUMELEC

Pour réaliser les travaux d'extension & de réaménagement de la mairie au prix de **185 414.52 € HT** (**222 497.42 € TTC**),

- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés.

2019.01.23

4) PÉRISCOLAIRE CERSAY « DEMANDE DE SUBVENTION CAP 79 – AIDE A LA DECISION POUR ÉTUDE DIAGNOSTIC FAISABILITÉ »

Après avoir consulté deux bureaux d'étude pour réaliser un relevé et un diagnostic de faisabilité pour la rénovation, l'aménagement intérieurs avec fermeture de préau, l'isolation et la réhabilitation énergétique du bâtiment accueil périscolaire/centre de loisirs de la commune déléguée de CERSAY, c'est la proposition de l'entreprise R&C qui correspond le mieux à nos besoins. En effet, l'agence RC a une équipe composée d'un architecte, d'un économiste, d'un BE structure et d'un BE fluides. L'architecte réalisera un relevé du bâtiment existant au scanner 3D, une esquisse au 1/100e, une compilation des études et une réunion de présentation. L'économiste réalisera une visite du site, un chiffrage de l'esquisse ainsi que la notice de faisabilité. Le BE structure réalisera à l'appui d'une visite sur site, la reconnaissance des porteurs, la descente de charges ainsi que des préconisations. Le BE fluides réalisera à l'appui d'une visite, des relevés, un chiffrage de l'esquisse et des préconisations.

L'estimation de cette mission est de 7 200.00 € HT (8 640.00€ TTC), et une demande de subvention à hauteur de 50 % pourrait être présentée auprès du conseil départemental, dans le cadre de CAP 79 aide à la décision.

Cette étude doit permettre à la collectivité de faire des choix sur les économies d'énergie possibles, ainsi que les financements envisageables avant de prendre une décision.

Proposition du plan de financement suivant :

Opération	Montant HT	Financement	Montant
Relevé Diagnostic	7 200.00 €	CAP 79 (aide à la décision)	3 600.00 €
		Autofinancement	5 040.00 €
Montant HT	7 200,00 €		
TVA	1 440.00 €		
Montant TTC	8 640.00 €		8 640.00 €

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance et **voté** à l'unanimité,

- **accepte de réaliser l'étude diagnostic-faisabilité,**
- **approuve le plan de financement** proposé ci-dessus, et
- **demande de déposer**, auprès du Département, un dossier de **demande de subvention** au titre de l'enveloppe **CAP 79 « aide à la décision »**

2019.01.23

5) RÈGLEMENT GÉNÉRAL POUR LA PROTECTION DES DONNÉES (R.G.P.D.) / LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA MISE EN CONCURRENCE AU R.G.P.D.

Mise en conformité RGPD — mandat donné au Centre de gestion des Deux-Sèvres

Le règlement européen 2016/679, dit Règlement Général pour la Protection des Données ou RGPD, est entré en vigueur le 25 mai 2018 dans tous les pays de l'Union européenne et s'applique à toutes les collectivités territoriales et tous les établissements publics.

Ce texte instaure le principe de la responsabilisation selon lequel les collectivités et les établissements doivent adopter et actualiser des mesures techniques et organisationnelles leur permettant de s'assurer et de démontrer à tout instant qu'elles offrent un niveau optimal de protection dans le traitement des données à caractère personnel.

Le RGPD impose également aux collectivités la désignation d'un délégué à la protection des données (DPD ou Data Protection Officer — DPO, en anglais), dont les missions principales sont l'information et le conseil sur le traitement des données auprès ou au sein de la collectivité, la diffusion de la culture « Informatique et Libertés », le contrôle du respect du RGPD et du droit national, la réalisation d'audits, la coopération avec la CNIL....

Le non-respect du RGPD est passible de sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 dudit RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées, le Centre de gestion des Deux-Sèvres a accepté de lancer, au bénéfice des collectivités et établissements

publics qui en éprouveraient le besoin, une consultation visant à présélectionner des prestataires qui feront l'objet d'une mise en avant et seront présentés aux collectivités concernées.

Cette démarche initiée par le Centre de gestion permettrait aux collectivités et établissements intéressés de choisir, pour leur mise en conformité RGPD, le prestataire de leur gré, selon des critères de sélection abordables et contradictoires, des modalités méthodologiques et financières normées ou tout au moins compréhensibles et confrontables. Sur le plan juridique, le recours à la proposition du Centre de gestion s'organiserait en effet sur la base d'une convention directement conclue entre un prestataire mis en avant et la collectivité ou l'établissement concerné-e.

Le Centre de gestion des Deux-Sèvres conserverait un rôle de facilitateur et d'assistance aux collectivités en garantissant des prestations de qualité suite à un appel d'offres, dont le cahier des charges portera nécessairement sur :

- les compétences du prestataire, - l'expérience de ce dernier et ses éventuelles références, .. la capacité du prestataire à répondre matériellement aux besoins d'une ou plusieurs collectivités intéressées,

- et plus globalement l'ensemble des obligations réglementaires portant sur l'activité de DPD (suivi des réclamations, signalement des failles, relations avec les sous-traitants, avec la CNIL, accompagnement du responsable de traitement, conseil...).

Compte-tenu de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et les obligations de mise en conformité au titre du RGPD, le maire précise que la démarche proposée par le Centre de gestion des Deux-Sèvres présente un intérêt certain et propose de s'inscrire dans cette démarche.

Après en avoir délibéré, **l'assemblée délibérante**

- **DECIDE de se joindre à la solution mutualisée de mise en oeuvre du RGPD proposée par le Centre de gestion des Deux-Sèvres** dans le cadre d'une consultation ouverte visant à présélectionner des prestataires qui feront l'objet d'une mise en avant et seront présentés aux collectivités et établissements concernés, lesquels conserveront in fine le libre choix du partenariat souhaité.

- **AUTORISE le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente démarche de mise en conformité RGPD**

2019.01.23

6) SINISTRE DU 25 NOVEMBRE - ATELIER COMMUNAL DE CERSAY «SITUATION»

Avancement du dossier suite au sinistre du 25 novembre :

Groupama a versé un acompte de 25 000€

Petit matériel divers : Achat Foussier 5 746.43€ ;

Pour le bâtiment : Le 11 janvier, commande Yac Ingénierie pour assistance technique concernant la mission de maîtrise d'œuvre « phase conception » + diagnostic charpente et fondation : 9000€ TTC,

Pour le matériel roulant :

le kangoo est réparé, la réparation d'un tracteur est en cours,

Pour remplacer le tracteur nous avons reçu 14 848€ / préjudice matériel

Pour remplacer le ford nous avons reçu 3 600€ / préjudice matériel

La commission de la voirie s'est réunie lundi 21 janvier pour étudier les offres reçues pour remplacer le matériel sinistré, et propose l'acquisition du matériel suivant :

	TRACTEUR	CHARGEUR	CAMION BENNE < 3,5 T
<i>Entreprises</i>	SEMAT	SEMAT	APPRO UTILIT. (STE MELAINE / AUBANCE)
<i>Caractéristiques</i>	Occasion New Holland T4-85 86 CV, 4 cylindres turbo, année 2013, 4900 h, garantie 6 mois 50%	Neuf Mailleux A 110	Occasion Iveco, Daily CCB année 2014, 53000 km, garantie 6 mois - frais carte grise et kit mairie (triflash, gyrophare, Bande Classe 2) inclus dans le prix
<i>Montant HT</i>	24 500,00 €	8 000,00 €	24 047.79 €
<i>Montant TTC</i>	29 400,00 €	9 600,00 €	28 800.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Valide le choix de la commission de la voirie** pour acheter le matériel détaillé ci-dessus, et
- **Autorise Monsieur le Maire à passer commande** auprès de chacun des fournisseurs.

2019.01.23

7) QUESTIONS DIVERSES

7-1 AD'AP ERP 1^{ère} TRANCHE : SALLE DES FÊTES DE MASSAIS ET SA SALLE ANNEXE

La 1^{ère} réunion des entrepreneurs a eu lieu le 14/01/2019

Le début des travaux est programmé semaine 4 (du 21 au 26/01/2019).

7-2 EXTENSION & RÉAMÉNAGEMENT MAIRIE

La 1^{ère} réunion des entrepreneurs aura lieu le 20/02/2019

Le déménagement du secrétariat est prévu semaine 9 (du 25/02 au 02/03/2019)
à 2, rue Saint-Pierre à Cersay

7-3 GRAND DEBAT NATIONAL

A l'initiative du Président de la République, le gouvernement a décidé d'engager un grand débat national sur la transition écologique, la fiscalité, les dépenses publiques, la démocratie et la citoyenneté ainsi que l'accès aux services essentiels et leur organisation.

Dans le cadre des démarches liées à ce grand débat national, et suite à leur demande, nous avons informé :

Madame Isabelle David, préfet des Deux-Sèvres,
Monsieur Julien DESPIN, Directeur de l'Association des Maires des Deux-Sèvres, et
Monsieur Jean-Marie Fiévet, député des Deux-Sèvres

des initiatives mises en place par la collectivité., à savoir :

- **ouverture d'un** cahier de doléances pour les administrés de Val en Vignes (1 dans chaque mairie déléguée). Les expressions citoyennes ont été envoyées en Préfecture le 18 janvier, mais le cahier reste ouvert à la population, et
- proposition pour mettre une salle à disposition sur la commune de Val en Vignes.

7- 4 CALENDRIER DES RÉUNIONS 2019

02/03/2019 9h30 Place de la mairie à Cersay Réunion publique – Etude globale de Val en Vignes	
18/03/2019 14h à la salle des fêtes de Bouillé St-Paul Présent.aux agriculteurs/Fédér. chasseurs – possib. aménag.haies.....	
18/03/2019 20h30 à la salle des fêtes de St-Pierre à Champ Restitution inventaire chemins BSP /Fédér.chasseurs	
06/04/2019 9h00 départ parking mairie de Cersay formation avec les bénévoles/Fédér. chasseurs	
07/02/2019 Bureau municipal – 14h30	13/02/2019 Conseil municipal – 20h30
07/03/2019 Bureau municipal – 14h30	13/03/2019 Conseil municipal – 20h30
04/04/2019 Bureau municipal – 14h30	10/04/2019 Conseil municipal – 20h30
07/05/2019 Bureau municipal – 14h30	15/05/2019 Conseil municipal – 20h00
06/06/2019 Bureau municipal – 14h30	12/06/2019 Conseil municipal – 20h00
11/07/2019 Bureau municipal – 14h30	17/07/2019 Conseil municipal – 20h30
12/09/2019 Bureau municipal – 14h30	18/09/2019 Conseil municipal – 20h30
10/10/2019 Bureau municipal – 14h30	16/10/2019 Conseil municipal – 20h30
07/11/2019 Bureau municipal – 14h30	13/11/2019 Conseil municipal – 20h30
12/12/2019 Bureau municipal – 14h30	18/12/2019 Conseil municipal – 20h30

7-5 ETUDE GLOBALE DE VAL EN VIGNES

Monsieur Jean Giret ajoute que le 20 et 21 et 22 février, avant le rendez-vous du 2 mars avec la population, Monsieur Franck Buffêteau va se déplacer sur la commune de Val en Vignes pour rencontrer des personnes concernées et intéressées par le projet comme l'AMAP, le foyer des jeunes, le conseil municipal d'enfants, les comités des fêtes, les viticulteurs... afin de recueillir leurs connaissances sur la commune, leurs idées, propositions, et impressions sur ce projet.

Les 20 et 21 février à 18h - 18h30, le comité de projet (bureau) et les élus intéressés sont invités à le rejoindre à la grange de Bouillé Saint-Paul afin de prendre connaissance des informations collectées, et aussi pour préparer la balade du 2 mars.

7-6 BULLETIN MUNICIPAL

Le bulletin municipal sera imprimé et réceptionné à la mairie de Cersay samedi 26 janvier. La distribution sera réalisée, comme chaque année par les élus volontaires.

Pour copie conforme
Val en Vignes, le 25 janvier 2019
Le Maire, Jean GIRET